

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2021

---

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4627)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 392

présenté par  
Mme Ménard

-----

### ARTICLE 5 TER

Supprimer l'alinéa 6.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa vise à dispenser le Gouvernement de toutes les consultations obligatoires, ce qui n'est évidemment pas souhaitable.